



## TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES AGEES ET LEURS FAMILLES

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022  
DE 9:30 A 12:30  
CONFERENCE EN DISTANTIEL

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Détailler les droits fondamentaux, inaliénables, de la personne âgée, même dépendante.
- ▶ Rappeler que la vulnérabilité du bénéficiaire n'a aucun impact sur le respect de ses droits fondamentaux.
- ▶ Préciser que les enfants d'une personne âgée, même dépendante, ne deviennent pas ses parents (leur accord ou leur signature ne sont jamais nécessaires, ils n'ont pas accès au dossier, aux informations médicales, etc.).
- ▶ Expliquer que le recours à la curatelle ou la tutelle ne doit pas être systématique, même s'il simplifie la gestion de la situation, et que l'habilitation familiale ne fait l'objet d'aucun contrôle judiciaire.
- ▶ S'interroger sur l'institutionnalisation quasi-systématique et le respect des droits fondamentaux des personnes âgées (vie privée, intimité, liberté d'aller et venir, sexualité, choix de vie, etc.).

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Il arrive que la volonté affichée de protéger à tout prix conduise à considérer l'âge avancé comme une nouvelle minorité, qui permettrait de bafouer les droits les plus élémentaires de la personne, quasi-systématiquement institutionnalisée, au motif que son consentement n'est pas assez éclairé et qu'elle est vulnérable (mais qu'est-ce qu'un consentement éclairé ? et comment le consentement donné par autrui peut-il l'être ?).

Or, la vulnérabilité, réelle ou supposée, d'un individu ne peut pas avoir de conséquences liberticides, et le signalement à l'autorité judiciaire d'une personne considérée comme vulnérable n'est possible que si elle est mise en danger par autrui.

Cette conférence interactive rappellera que le droit de refuser les soins ou la prise en charge existe, même pour une personne âgée dépendante, que la non-assistance à personne en danger n'existe pas (en son nom, une protection intrusive et liberticide est pourtant souvent imposée), et qu'une personne âgée, même dépendante, conserve l'exercice de ses droits fondamentaux, comme celui au respect de sa vie privée ...

V1 05.01.2022



Datadock n° 0008129  
Organisme de formation 11750205875  
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec  
le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70  
ou par mail [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

## Conférence

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient à l'École Nationale de la PJJ et à l'École des psychologues praticiens (EPP Paris). Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2020) et *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, coll. Aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance*, dont il a rédigé les entrées juridiques (Dunod, seconde édition, 2021).

### PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Professionnels de l'action sociale et médico-sociale, du soin, de la dépendance et de la famille.

### DUREE

---

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

---

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

---

- ▶ 40 euros.

### DELAI D'ACCES

---

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

### MODALITES D'EVALUATION

---

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants.

A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

### ACCESSIBILITE

---

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Farah ZOHRY, [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70.

V1 05.01.2022



Datadock n° 0008129  
Organisme de formation 11750205875  
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)